

Jeunes fuguant des établissements de garde : « attraction » et « répulsion »

Julie Kerr, agente d'intervention
Judy Finlay, intervenante en chef
Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille
Province de l'Ontario

Février 2006

Les auteures aimeraient manifester leur gratitude pour le travail de Cari Gibons et Wendy Peebles, étudiantes en M.S.S. lors de la préparation de ce document.

**Jeunes fuguant des établissements de garde :
« attraction » et « répulsion »**

Résumé

Le Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille (Bureau d'assistance) a dirigé six groupes de discussion avec des jeunes en établissement en Ontario principalement dans le but de saisir leur vécu de fugueur. Les préoccupations des jeunes concernant les pratiques et les politiques des établissements relatives aux jeunes qui fuguent ont été portées à l'attention du Bureau d'assistance au cours des dernières années. De plus, le Bureau s'inquiétait du bien-être des jeunes qui fuguent et se trouvent dans des situations dangereuses. Les jeunes qui ont participé à l'étude ont été reconnus comme des experts lors de la collecte et de l'analyse des données. Ce faisant, l'étude a contribué à faire entendre leur voix en faisant appel à eux à titre d'informateurs clés. L'étude a déterminé pourquoi les jeunes fuguent, elle a défini les facteurs d'attraction et de répulsion qui ont contribué à leurs fugues, ainsi que les stratégies malheureuses du personnel pour prévenir les fugues, les risques auxquels les jeunes ont été exposés pendant leurs fugues et les stratégies à utiliser pour les dissuader de fuguer à l'avenir. Nous avons utilisé les propres termes des jeunes pour définir les thèmes courants qui font l'objet de notre réflexion dans le présent travail. Nous concluons par des recommandations tirées des quatre thèmes communs qui se dégagent le plus souvent des propos des jeunes, à savoir : l'importance de l'engagement dans tous les aspects de l'élaboration des programmes et des traitements, les établissements qui ne mettent pas l'accent sur les mesures incitatives, les jeunes qui se sentent en danger, et l'incapacité du personnel à offrir une intervention thérapeutique quand on s'aperçoit qu'une jeune personne court un risque imminent.

Ces dernières années, le Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille (Bureau d'assistance) a reçu de nombreuses observations de jeunes qui exprimaient leur inquiétude au sujet des politiques et des pratiques concernant les jeunes qui fuguent ou s'absentent sans permission d'un établissement. Le Bureau reconnaît que fuguer d'un établissement de garde constitue un problème grave. Ces observations ont conduit à un débat sur les pratiques exemplaires et, ultérieurement, à décider d'entreprendre la présente étude sur le terrain. Bien que les ouvrages actuels fournissent des lignes directrices et offrent un cadre d'action recommandé pour traiter la problématique des fugues, il est dans les habitudes du Bureau de recueillir les idées que les jeunes se font des soins qu'ils reçoivent et d'en faire rapport. L'objectif du présent travail consiste donc à comprendre le phénomène de la fugue des établissements de l'Ontario du point de vue des jeunes pris en charge. Pour ce faire, les intervenantes et intervenants du Bureau ont dirigé six groupes de réflexion dans cinq établissements différents de la province. Le présent document comporte un examen de la recherche portant sur cette question, une analyse des thèmes formulés par ces jeunes, et des recommandations de pratiques exemplaires.

Analyse documentaire

Une façon d'examiner la gravité de la question consiste à tenir compte de la prévalence des jeunes qui fuguent des établissements de garde. Biehal et Wade citant des études britanniques, déclarent : « Bien que l'on s'occupe de moins d'un pour 100 des enfants et des jeunes, on a trouvé qu'environ 30 pour 100 de ceux que l'on signalait à la police faisaient l'objet de soins de remplacement et que la vaste majorité d'entre eux provenaient de placements en établissement » (1999, p.367). La Child Welfare League of America déclare que : « près de la moitié des enfants en foyer d'accueil ou en établissements de garde ont fugué à un moment donné » (2004, p. 8). Elle affirme également que : « les enfants placés hors de leur domicile risquent plus de deux fois plus de fuguer que ceux qui vivent dans leur famille (p.8). Abrahams et Mungall (1992) ont trouvé que les jeunes étaient plus susceptibles d'une part de fuguer de façon répétée des établissements de garde que de leur domicile, et d'autre part de se déplacer plus loin et de ne pas rentrer pendant plus longtemps (cité dans Biehal et Wade, 1998).

Les jeunes pris en charge peuvent donner plusieurs motifs à leurs fugues. Le mobile est propre à chacun d'eux. Toutefois, des chercheurs ont suggéré que l'on pouvait classer les motifs de fugue en facteurs « de répulsion » ou « d'attraction » (Biehal et Wade, 2000; Finkelstein, Wamsley, Currie et Miranda, 2004; Miller, Eggertson-Tacon et Quigg, 1990). Les facteurs de répulsion sont ceux qui poussent les jeunes à partir, et ils ont habituellement un lien avec les conditions du milieu de placement; tandis que les facteurs d'attraction sont des influences extérieures au placement qui attirent les jeunes afin de partir pour aller vers quelque chose ou aller voir quelqu'un.

L'étude de Finkelstein et al., 2004 explique en détail un certain nombre de facteurs de répulsion. Les jeunes qu'ils ont interrogés citaient comme motifs de leurs fugues l'ennui que leur inspirait leur placement et le manque de programmes. Ils indiquaient également qu'ils fuguait quand ils pensaient faire l'objet d'un placement inadéquat, ne pas recevoir un traitement convenable ou avoir peu ou pas de programmes élaborés pour les aider à acquérir de l'autonomie.

Le désir de voir la famille et des amis est l'un des plus grands facteurs d'attraction qui faisait fuguer les jeunes de placements en établissement (Biehal et Wade, 2000; Finkelstein et al. (2004). La pression des camarades constitue aussi un facteur pour certains jeunes; d'autres jeunes qui prévoient faire une fugue incitent des amis à les accompagner (Finkelstein et al., 2004; Miller et al., 1990).

Il est également important de souligner les risques auxquels font face les jeunes qui fuguent. Bien que l'on suggère que ceux qui fuguent d'un établissements de garde sont plus susceptibles de demeurer chez des amis ou dans leur famille que dans la rue, nombre de jeunes sont exposés à divers types de risques, y compris les agressions sexuelles ou l'exploitation sexuelle, la violence, l'abus d'alcool ou d'autres drogues et les actes criminels (Biehal et Wade, 1999, 2000; Child Welfare League, 2004; Finkelstein et al., 2004; Miller et al., 1990). Bien que l'on ait trouvé que la majorité des jeunes qui fuguent aient plus de treize ans, Biehal and Wade (1999, 2000) ont conclu que les enfants plus jeunes qui fuguent courent souvent de plus grands risques pendant qu'ils sont à l'extérieur, même si la durée de leurs absences est plus courte. Il n'y a pas de modèle ni de méthode en matière de fugue qui corresponde à des types particuliers d'exposition à des risques. Les constatations des recherches indiquent qu'il y a aussi très peu de corrélation entre la fréquence à laquelle les jeunes fuguent et le type de risque auquel ils peuvent être exposés lors de tout incident particulier (Child Welfare League, 2004; Finkelstein et al., 2004). Biehal et Wade (1999) concluent que parce qu'il n'y a pas de modèle de fugue associé au risque, chaque absence devrait être traitée comme étant également inquiétante, peu importe combien de fois la jeune personne a fugué ou la combinaison particulière de facteurs de répulsion ou d'attraction concernant l'incident en question.

MÉTHODOLOGIE

Rôle du Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille

La collecte de données a eu lieu sous les auspices du Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille de l'Ontario. En vertu de la législation sur les services à l'enfance et à la famille de la province, le Bureau est habilité à protéger les droits et les intérêts des enfants et des familles qui reçoivent ou demandent des services par l'intermédiaire du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse partout dans la province de l'Ontario. Le Bureau conseille la ou le ministre sur les questions qui concernent les enfants et les familles. Il assume un triple rôle : faire entendre la voix des jeunes, intervenir quand des enfants et des jeunes dont on prend soin hors du foyer familial signalent de la violence ou des traitements cruels, et s'assurer que les fournisseurs de soins respectent les droits et privilèges que la loi reconnaît aux enfants et aux jeunes de l'Ontario. Le Bureau d'assistance a l'expérience et les connaissances spécialisées pour effectuer des entrevues de jeunes, dans le respect du caractère tout particulier de leur langage et de leur développement. Les établissements de garde ou les foyers de groupe connaissent bien le Bureau en raison de sa présence assidue sur les lieux et du fait que la loi l'autorise à avoir accès aux jeunes.

De longue date, on a manifesté de l'intérêt pour l'étude du comportement des fugueurs à cause de la fréquence à laquelle les jeunes le signalent au Bureau d'assistance. De plus, les intervenantes et intervenants en faveur des enfants s'inquiétaient du bien-être des jeunes qui fuguent des établissements et se trouvent dans des situations dangereuses. C'est pourquoi le Bureau a entrepris de comprendre ce phénomène dans l'optique des jeunes.

Établissements où l'étude a eu lieu et personnes participant à celle-ci

Pour la réalisation du projet, le Bureau d'assistance a choisi cinq établissements dans cinq différentes régions de l'Ontario. Il les a contactés et leur a demandé de participer volontairement à l'étude. Le choix de cet échantillon stratifié se justifiait parce que l'on voulait s'assurer que les réponses des jeunes étaient représentatives des différents types de zones

géographiques et des différentes tailles des collectivités de la province (à savoir collectivités rurales par opposition aux collectivités urbaines). Les foyers se trouvaient dans les régions du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Nord, du Sud-Est et de Toronto. La sélection des participantes et participants a également nécessité que les organismes sélectionnés ne soient PAS ceux qui avaient des jeunes fugueurs au moment considéré et qu'il s'agisse d'organismes ayant des jeunes disposés à participer à l'étude. Quatre des établissements étaient des foyers de groupe pour des jeunes confiés aux soins d'organismes de bien-être de l'enfance et il y avait un établissement de garde en milieu ouvert.

Les groupes de réflexion ont constitué le principal moyen utilisé pour la collecte des données de cette étude. Les jeunes qui y ont participé ont été considérés comme des experts en la matière pendant toute la durée de la collecte et de l'analyse des données. Ce faisant, l'étude a permis de faire entendre la voix des jeunes en leur faisant appel à titre d'informateurs clés. Il y a eu un total de six groupes de réflexion auxquels ont participé 32 jeunes. La composition des groupes était représentative du sexe des résidentes et résidents des foyers. Dans l'un des établissements, les participants étaient des filles et des garçons, nous les avons interrogés en deux groupes, dans un établissement il y avait un mélange de garçons et de filles, les participantes de deux établissements étaient toutes des filles et un groupe était entièrement composé de garçons. La plage d'âge des participants allait de 12 à 18 ans.

Modalités de collecte des données

Pendant la collecte des données en foyer de groupe, on ne pouvait pas séparer le rôle d'intervenante ou d'intervenant en faveur des enfants du rôle de recherche. Les jeunes qui participaient connaissaient le Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille, ils avaient pu à l'occasion avoir accès à ses services d'assistance, et ils étaient réceptifs dans leurs interactions car ils faisaient confiance à l'intervenante ou à l'intervenant. Nous avons opté pour des groupes de réflexion comme moyen d'effectuer la collecte des données, afin d'offrir aux jeunes du soutien par les pairs et pour leur donner l'occasion de dialoguer entre eux sur leur vécu de fugueurs en présence de l'intervenante ou de l'intervenant.

La méthode des groupes de réflexion a fourni une mine de renseignements auxquels nous n'aurions peut-être pas eu accès dans le cadre d'entrevues individuelles. Deux intervenantes ou intervenants assistaient à chaque groupe de réflexion. Une personne animait le débat et une faisait, le plus possible, le compte rendu textuel de la discussion. L'interprétation ou la paraphrase étaient limitées et les citations étaient consignées mot pour mot. Nous avons estimé que les enregistreurs étaient trop importuns et le Bureau d'assistance n'a pas l'habitude de s'en servir.

Le Bureau a communiqué avec le personnel des organismes pour organiser les entrevues. Le personnel des foyers de groupe a convié la totalité des jeunes qui y vivaient à participer à l'étude. Les intervenantes et intervenants ont expliqué au personnel et aux jeunes que le but des groupes de réflexion consistait à se familiariser avec le comportement des fugueurs; ils et elles ont suivi une méthode standardisée de collecte des données qui se conformait aux exigences de confidentialité et au droit des jeunes de choisir de participer.

Le guide d'entretien se composait de neuf questions ouvertes visant à obtenir des données sur le vécu et les perceptions des jeunes, ainsi que les solutions qu'ils recommandaient. Les résultats que nous présentons ci-dessous sont classés en fonction de ces neuf questions. Les jeunes ont dirigé les débats des groupes de réflexion en ce sens que l'intervenante ou l'intervenant posait chaque question qui était suivie d'un dialogue libre des jeunes. Une facilitation limitée était requise.

Nous avons analysé les transcriptions de chaque groupe avec le logiciel de recherche qualitative NVivo. Les thèmes développés correspondaient au langage des jeunes et représentaient leurs points de vue sur la fugue. Ils sont exposés dans la section de ce document qui est consacrée aux discussions, et ils ont servi à formuler les recommandations.

Un certain nombre de membres du personnel se sont présentés spontanément pour donner leurs points de vue sur le comportement des jeunes fugueurs. L'intervenante ou l'intervenant qui se trouvait sur les lieux a consigné ces commentaires et ils ont fait l'objet d'une analyse distincte. Le rapport intégral (que l'on peut se procurer auprès du Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille) documente également les points de vue du personnel.

RÉSULTATS - RÉPONSES DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

1. « Qu'est-ce qu'une ASP? »

Même si certaines des réponses étaient formulées différemment, la totalité des cinq groupes de réflexion ont été en mesure d'indiquer qu'une ASP était une absence de l'établissement sans permission ou sans congé.

2. « Pourquoi pensez-vous que les jeunes s'absentent sans permission? »

Pour comprendre ce qui motive les jeunes à fuguer d'un établissement de garde, le Bureau d'assistance a demandé aux participantes et participants pourquoi les jeunes fuguent. Ces derniers ont indiqué que les fugues étaient dues à l'ennui, aux relations avec le personnel, aux règles trop strictes, aux heures de rentrée irréalistes ou au fait de ne pas se sentir à l'aise dans le foyer, et certains jeunes ont parlé des taquineries de leurs pairs. D'autres ont indiqué qu'ils désiraient voir des amis ou faire la fête.

Problèmes relatifs au placement :

« Parce que je déteste vivre dans cet endroit. »

« C'est stressant – j'ai besoin d'une pause. »

« Je veux du temps pour moi – je ne peux pas être hors de la vue du personnel. J'ai besoin de fuir tout le monde. »

Le séjour en établissement est considéré comme excessivement restrictif :

« Parce que le personnel ne nous laisse pas faire grand-chose – ils ne nous laissent pas cinq minutes tout seuls. »

« On se sent en détention. »

« C'est sensé être comme chez nous, mais c'est pas le cas. »

Ennui :

« Trop ennuyeux. »

Les règles ne sont pas justes ou sont irréalistes :

« Les attentes sont irréalistes. »

« À cause des règles. Certains membres du personnel font des règles en cours de route; il y a des règles différentes pour du personnel différent. »

« Il y a tellement de règles et de pression. »

L'heure de rentrée est irréaliste ou c'est trop tôt :

- « Si quelqu'un a 17 ans et doit être au foyer à 23 heures, c'est irréaliste. »
- « Ça ne devrait pas être la même chose, en particulier pour des âges différents. »
- « Le foyer n'aurait pas autant d'absences sans permission si l'heure de rentrée était plus tardive. »

Relations avec le personnel :

- « Ce ne sont pas nos parents – ils ne se soucient pas de nous. »
- « J'ai parfois l'impression que le personnel me colle au cul tout le temps. »
- « S'ils me crient après, je prends la porte. »

Taquineries :

- « Ce n'est pas parce que je suis en colère, parce que les autres me taquent. »
- « On se moque de moi. »

Désir de voir sa famille ou d'être avec elle :

- « Être avec une vraie famille. »
- « Je me suis absenté sans permission pour être avec Maman. Je ne l'avais pas vue. »
- « S'ils suppriment ta visite chez toi. »

Désir de voir des amis ou de faire la fête :

- « Je me suis absenté sans permission parce que je n'avais pas assez de temps pour être avec les amis. »
- « Pour voir notre ami – sortir et faire la fête comme des adolescents normaux. »

3. « Planifiez-vous à l'avance de vous absenter sans permission? »

Dans la question suivante, nous demandions si les jeunes planifiaient à l'avance de fuguer ou si leur décision était spontanée. Certains ont dit que leur décision était planifiée :

- « Nous avons tous planifié de nous absenter sans permission, juste pour taper sur les nerfs du personnel. »
- « Si je sais que je ne vais pas revenir, je vais commencer à faire des plans pour là où j'irai. Je trouverai un endroit et plierai bagage. »

D'autres disaient que leur décision de s'absenter sans permission était spontanée.

- « J'ai tout simplement pris la porte. »
- « Parfois ce n'est pas planifié, je me fâche tout simplement et je pars. »

Et certains jeunes disaient que la nature de la décision variait en fonction de la situation :

- « Parfois, ça dépend de ce que je ressens. »

4. « Que fait le personnel pour arrêter une jeune personne sur le point de s'absenter sans permission? »

Les jeunes ont pu décrire toute une gamme de mesures que le personnel entreprendra pour les empêcher de fuguer.

Parler à la jeune personne :

- « Essayer de t'empêcher de partir – te décourager de le faire. »
- « Te parler. Me dire que je vais retourner à mon ancienne vie. »
- « Dire des trucs : “ À quoi ça rime de faire ça? Tu vas t'attirer encore plus d'ennuis ”. »

Bloquer la porte :

- « S'asseoir avec une chaise devant la porte jusqu'à ce qu'on se soit calmés. »
- « Ils bloqueront la porte si je leur dis que je vais marcher. »

Utilisation de mesures de contention :

- « Si je constitue un danger pour moi-même – high ou ivre – ils te neutralisent ou utilisent des mesures de contention. »
- « Mesures de contention. On m'a appliqué une fois des mesures de contention à l'arrière d'une voiture. »
- « Mesures de contention, on m'a ramené au foyer par les armes. C'est arrivé à mon premier jour ici. »

Recours aux menaces :

- « Vas-y – je te donnerai une heure. Je t'enverrai les chiens. »
- « Tu veux aller en prison? »

Pas d'intervention :

- « La plupart du temps, ils nous laissent prendre la porte. »
- « Ils s'assoient sur le sofa – ne font rien. »

Suivre :

- « Nous suivent. »
- « Me suivent – et me retiennent parfois. »

Appellent la police :

- « Dans mon cas, le personnel appelle la police immédiatement. Pour les autres, ils attendent 24 heures. »

5. « Comment le personnel assure-t-il la sécurité des jeunes? »

Il est important de remarquer que les jeunes de tous les groupes avaient de la difficulté à répondre directement à cette question, et qu'ils se concentraient plutôt sur la façon dont ils s'étaient sentis en danger pendant leur fugue ou sur les réactions du personnel à leur fugue.

Les jeunes ont mentionné toute une gamme de stratégies auxquelles le personnel a recours pour assurer leur sécurité :

- « Suivre les gens. »
- « Ils te disent de mettre un manteau d'hiver. »
- « Le personnel dit : 'Sois raisonnable'. Il nous demande de téléphoner pour avoir la certitude qu'on va bien. »
- « J'ai fugué une fois sans chaussures ni manteau. Le personnel me les a apportés. »
- « [Un membre du personnel] s'arrêtera s'il te voit et te ramassera. »
- « On a dû me ramener à cause du risque de suicide. »

Plusieurs jeunes ont indiqué que le personnel ne leur donnait pas un sentiment de sécurité, même si nous n'avons posé aucune question précise pour tirer cette réponse au clair. Les jeunes étaient toutefois bien décidés à ce que l'intervenante ou l'intervenant en faveur des enfants comprenne leur vécu effrayant pendant leur fugue. Il se peut que ces expériences vécues aient été hâtées par des politiques de l'établissement en la matière.

« Si c'est l'hiver, ils s'en fichent si je suis en chaussettes. Engelures. Ils mettent les souliers sous clé. »

« Il gelait – en marchant sur la route... On m'a enlevé ma couverture – j'avais juste un tee-shirt et le bas de mon pyjama. »

« Ils ferment les portes à clé et ne nous laissent pas revenir dans la maison. »

6. « Que fait le personnel pour prévenir les absences sans permission? »

Cette question avait pour but de comprendre les stratégies de prévention utilisées dans les établissements pour dissuader les jeunes de fuguer. Ces derniers ont mentionné toute une gamme de stratégies et ont donné des détails sur les résultats de ces stratégies.

Mettre les manteaux sous clé :

« D'abord, ils ont mis mon manteau sous clé. »

« En hiver, ils prennent ta veste. »

Mettre les chaussures sous clé :

Les jeunes ont parlé du personnel qui met les chaussures sous clé pour les dissuader de s'absenter sans permission. Certains de ces jeunes disaient que s'ils allaient fuguer, le personnel leur donnerait leurs chaussures. La pratique consistant à mettre leurs chaussures sous clé suscitaient des sentiments mitigés.

« Les chaussures et les manteaux sont tous mis sous clé quand nous entrons. On a des tongs ou des pantoufles dans la maison. »

« J'aime la règle, parce que quand on leur rend leurs chaussures, ils recommencent tout simplement à s'absenter sans permission. »

« En hiver, tu pouvais sortir pieds nus. Le personnel pense que si nous sommes assez stupides pour le faire, les conséquences nous regardent. »

« Un de mes amis s'est absenté sans permission sans chaussures, et il avait vraiment les pieds dans un état épouvantable quand il est revenu. »

Parler aux jeunes :

« L'intervenante principale ou l'intervenant principal parle de ce qui arriverait si je pars, Quand j'en viendrai à songer à m'absenter sans permission, c'est ce à quoi je penserai. »

« Si tu es nouveau, ils essaieront de t'en dissuader. »

« Le personnel devient frustré. Ils essaient de nous dissuader, mais une fois que tu t'es absenté plusieurs fois sans permission, ils te montreront la porte. »

Aucune prévention :

« Si tu es connu comme un fugueur, on te laisse tout simplement partir. »

7. « Quelles sont les conséquences de s'absenter sans permission? »

Tous les jeunes ont décrit un certain type de conséquences à leur retour dans l'établissement.

Intervention de la police :

Certains jeunes ont parlé des conséquences de contacter la police :

« On part et on ne revient pas. À un moment, ils ont publié un rapport de personne disparue. »

« Je suis en probation. Si je suis parti après 20 heures, je suis en prison. »

Interdiction de sortir et perte des visites aux familles :

Les jeunes ont parlé de faire l'objet d'interdictions de sortir de l'établissement ou de la perte d'accès à la collectivité et des visites à leur famille:

« *Pas d'accès à la collectivité.* »

« *Interdit de sortir pendant 10 jours.* »

« *Pas de sorties, en fonction de la durée de ton absence.* »

« *On peut perdre les visites.* »

Mise en sac des effets personnels :

Des jeunes ont dit qu'on leur avait pris tout ou partie de leurs effets personnels. Une pratique courante de certains de ces établissements consiste à pratiquer la « mise en sac ».

« *On sort toutes les affaires de la chambre.* »

« *Ils prennent tes affaires, les mettent dans des sacs à déchets ou dans des boîtes et dans la salle de lavage.* »

« *Lors d'une de mes absences sans permission, je suis revenu 30 jours plus tard. Tous les matins, j'avais le droit de prendre une tenue pour la journée et de la remettre dans le sac. Cela dépend de la durée de ton absence.* »

Perte de niveaux ou de points :

« *On m'a rayé (du programme).* »

« *Il m'a fallu payer cinq dollars parce que le membre du personnel avait dû utiliser sa voiture.* »

« *On fait plus de tâches ménagères.* »

Ajout d'obstacles et surveillance accrue :

« *Fenêtre bloquée.* »

« *On te surveille pendant deux jours.* »

8. Que font les jeunes quand ils s'absentent sans permission?

Les jeunes ont parlé de voir leur famille ou leurs amis, de se rendre dans d'autres collectivités, de fumer, de consommer des drogues, d'avoir une activité sexuelle ou tout simplement d'aller s'éclaircir les idées. Bien qu'ils et elles aient mentionné des comportements que les adultes peuvent considérer comme des prises de risques, les jeunes ne considéraient pas eux-mêmes qu'il s'agissait de risques.

Aller promener ou aller au centre commercial :

« *Aller faire une promenade de trois à quatre heures.* »

« *Centre commercial – glacial.* »

Voir la famille :

Les jeunes ont parlé d'aller voir leur famille ou de ne pas revenir des visites chez eux.

« *J'étais avec ma famille et je ne voulais pas revenir au foyer.* »

Voir des amis :

« *Je suis allé chez un ami.* »

« *Je vais... voir mon petit ami.* »

« *Je traîne avec des amis.* »

Fumer ou consommer de la drogue :

« *On est allés dans le bois, on a fumé des cigarettes.* »

« *On a bu et fumé de la marijuana.* »

« J'ai fait des aller-retour en foyers de groupe. Je me suis absenté sans permission 26 fois en 6 mois. J'ai vendu et consommé de la drogue, j'ai été agressif et j'ai tabassé des gens. »

Avoir des comportements autodestructeurs :

- « Se taillader. »*
- « Je me suis vraiment abîmé le portrait. »*

Exposition à d'autres risques :

- « Tomber dans une rivière. »*
- « Essayer de faire de l'auto-stop. »*
- « Traîner avec des amis et faire la course avec des voitures. »*

Avoir une activité sexuelle :

- « Aller dans le parc, m'y asseoir, m'envoyer en l'air avec un mec. »*
- « Aller chez des mecs. Boire, fumer, consommer de la drogue, coucher avec eux. »*
- « Je me suis absentée pendant cinq mois. J'ai pratiqué la prostitution, j'ai fait l'hôtesse, j'ai fait du strip-tease, j'ai eu un maquereau. »*

9. À votre avis, qu'est-ce qui serait efficace pour faire cesser les absences sans permission? »

Les jeunes ont fourni toute une gamme de suggestions sur la façon dont on pourrait les empêcher de fuguer. Certains d'entre eux ont dit que si on leur avait donné la possibilité d'avoir plus de promenades ou davantage de sorties dans la collectivité, cela aurait diminué les possibilités de s'absenter sans permission.

Intégration communautaire et visites à la famille :

- « Laissez-nous aller faire des promenades d'une demi-heure. »*
- « Une autre option consiste à aller promener avec le personnel. »*
- « Laissez-nous faire plus de sorties. »*

Des jeunes ont parlé de l'efficacité d'une augmentation progressive des sorties dans la collectivité.

« Ratio de dotation en personnel 1-1 pendant les sept premiers jours. Le personnel est un petit peu après toi jusqu'à ce que tu puisses prouver que tu es autonome, Au bout de sept jours, tu obtiens 15 minutes sur le terrain de jeux. Si tu fais une gaffe, tu ne recommences pas au début. Les sorties dans la collectivité, c'est une progression : 15 minutes sur le terrain de jeux, 15 minutes à l'extérieur du terrain de jeux, une demi-heure, une heure; deux heures avec un appel téléphonique et un pointage; 3 heures de sortie dans la collectivité ».

Les jeunes ont déclaré que, s'ils avaient davantage de visites à leurs familles, ils seraient moins susceptibles de partir :

- « Négocier pour des visites à la maison. »*
- « Contact avec la famille. »*

« Marches pour dissiper la colère »

Les jeunes ont fait allusion aux « marches pour dissiper la colère » et suggéré que si on leur avait donné l'occasion d'aller faire des marches pour tenter de faire diminuer leur colère, cela aurait été une stratégie efficace pour réduire leur désir de fuguer :

« Les marches pour dissiper la colère font partie du plan de gestion de cas. »
« S'ils ont confiance que tu reviennes, ils t'accorderont des marches pour dissiper la colère. »

Stratégies comportant des mesures incitatives

Les jeunes ont exprimé l'opinion que le système de niveaux devrait être plus propice au gain de sorties dans la collectivité :

« Pour aller faire une marche, je devais être au niveau orange ou plus haut. On ne peut pas atteindre le niveau orange. C'est trop dur. Chaque couleur devrait prendre deux jours. »

« Faites-nous confiance. On devrait avoir des sorties dans la collectivité à tous les niveaux. »

Les jeunes ont suggéré qu'un changement de l'heure de rentrée diminuerait l'impulsion pour s'absenter sans permission :

« Une heure raisonnable pour des adolescents. Elle devrait être laissée à la discrétion du personnel pour les 13 à 17 ans – attentes différentes pour des âges différents. Les jeunes de treize ans ne devraient pas être dehors tard. »

Comportement du personnel

Les jeunes ont décrit un comportement du personnel qui peut faire diminuer la probabilité que les jeunes fuguent :

« T'écouter plus souvent. »

« Quand on est bouleversés, ils devraient nous écouter. »

« Quand j'étais bouleversé, le personnel m'a empêché de me taper la tête contre le mur. »

« Nous faire confiance. »

« Il y avait des changements quotidiens dans la maison. Nous avons fait des suggestions pour les changements. »

« Faire ce qu'ils nous disent qu'ils vont faire. Les intervenantes et intervenants des sociétés d'aide l'enfance ont tendance à nous dire ce que nous voulons entendre; puis quand on en arrive là, cela ne se produit pas. Fausses promesses. Si c'est ça que je voulais, je serais chez ma mère, pas ici. »

« Il devrait y avoir plus de foyers de groupe avec la même idée que celui-ci. Toutes les filles ont leurs propres programmes. Ils nous traitent comme des êtres humains. »

DISCUSSION

Points de vue des jeunes sur les absences sans permission

Pourquoi les jeunes fuguent – facteurs de répulsion

En répondant aux questions, les jeunes ont mentionné un certain nombre de facteurs qui, selon eux, les conduisaient à fuguer de leurs placements en établissement. Les jeunes des groupes de réflexion ont expliqué qu'ils s'inquiétaient des soins qu'on leur donnait au foyer de groupe et qu'ils avaient besoin de partir. Ce fait met en évidence la nécessité, pour les établissements, de fournir des programmes adéquats et d'instaurer des environnements positifs qui donnent aux jeunes le sentiment d'être soutenus, réconfortés et en sécurité. Cela montre bien aussi la nécessité de faire participer les jeunes à leurs plans de soins afin de s'assurer qu'ils font l'objet d'un placement adéquat et qu'ils reçoivent des soutiens et un traitement pertinents pour leurs besoins.

S'ennuyer constituait un autre facteur contributif que les jeunes citaient. Cette plainte concorde avec les constatations de Finkelstein et al. (2004) et de VanderVen (2004) qui indiquaient tous deux que les jeunes qui fuguent parlent d'un sentiment perpétuel d'ennui qui était plus aigu durant les nuits ou les fins de semaine d'été. Le personnel a parlé de l'importance de faire participer les jeunes par la compréhension et la participation à des domaines qui présentent un intérêt pour eux. Les jeunes le vivront comme un renforcement de leur autonomie. Le Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille a appris, tant des jeunes que du personnel, l'importance de faire participer les jeunes aux décisions prises à leur sujet, y compris à l'élaboration de programmes et à la planification de traitements. Les jeunes qui ont le sentiment que le personnel s'occupe d'eux et les écoute se sentent davantage compris et ont un plus grand sens d'attachement (Kurtz, Lindsey, Jarvis et Nackerud, 2000). Ces facteurs contrent la « répulsion » qui pousse vers la liberté grâce à une « attraction » exercée par un endroit intéressant pour vivre, qui se caractérise par la sollicitude et la sécurité.

Les jeunes se sont plaints que les attentes de leur établissement étaient restrictives et que l'on ne s'y sentait pas « chez soi ». Certains de ceux que Finkelstein et al. (2004) et Biehal et Wade (2000) ont interrogés ont mentionné, comme motif de fugue, la difficulté de s'adapter à un environnement plus structuré. Les incidences des fugues peuvent être plus aiguës dans les établissements qui restreignent l'accès à l'extérieur ou qui exigent que les jeunes soient sous surveillance constante (Finkelstein et al., 2004). Bien des jeunes qui ont participé à la présente étude ont dit qu'ils avaient le sentiment que le personnel était importun, et ont insisté sur l'importance de passer du temps dans la collectivité pour avoir davantage le sentiment d'être autonomes.

Quand on demandait aux jeunes pourquoi ils et elles fuguent, la présence de règles irréalistes ou injustes constituait des réponses courantes. Des études ont démontré qu'au début de l'adolescence, les attitudes des jeunes envers les règles et l'autorité deviennent progressivement plus défavorables (Levy, 2001). On a laissé entendre que plus les adolescentes et les adolescents participent à l'élaboration des règles et plus ils s'y conformeront (de Winter et Noom, 2003). Les règles relatives aux conséquences, aux mesures incitatives, comme les heures de rentrée, les loisirs et les activités dans la collectivité, sont celles que les jeunes pourraient contribuer à élaborer. Par exemple, de nombreux établissements considèrent que le non-respect de l'heure de rentrée constitue une forme de fugue. Bien des jeunes préféreraient que l'on traite différemment un retour tardif, avec d'autres conséquences. La recherche a démontré que l'obéissance des jeunes aux règles est plus susceptible d'être une acceptation de celles-ci qu'une manifestation de respect envers l'autorité (Levy, 2001; Smetana, 1988 cité dans Finkelstein et al.).

Pendant les groupes de réflexion, peu de jeunes ont parlé d'un lien positif avec le personnel. Ils et elles parlaient de rapports conflictuels avec le personnel et considéraient que certains de ses membres étaient stricts et inflexibles dans leur approche. Biehal et Wade (2000) ont conclu que les foyers où les jeunes avaient un taux de fugues élevé se caractérisaient souvent par le peu de leadership des cadres supérieurs, le moral bas du personnel, et un sentiment d'impuissance quant à l'aptitude du personnel à protéger les pensionnaires ou à maîtriser le comportement des jeunes. Cela correspond à l'expérience du Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille. Nous avons remarqué que les foyers qui avaient de faibles taux de jeunes fugueurs avaient un leadership fort, étaient clairement déterminés, et que leur personnel était fortement motivé pour négocier des limites avec les jeunes (Biehal et Wade, 2000). Cela met en évidence l'importance d'instaurer des rapports positifs entre le personnel et les jeunes.

Assurer la sécurité des jeunes et surveiller les interactions entre pairs doit être une priorité constante dans les établissements. Les taquineries étaient mentionnées comme un motif de fugue. Se sentir en danger à cause d'intimidation, de vol, de bagarres, de sévices, d'inconduite sexuelle et de harcèlement racial figurait parmi les autres motifs cités par les jeunes dans une étude de Finkelstein et al. (2004). Il faut repérer les jeunes qui sont vulnérables au harcèlement par leur pairs afin de voir à ce qu'ils bénéficient d'une surveillance et d'un soutien accrus du personnel pour assurer leur sécurité. On devrait consacrer des programmes aux stratégies de prévention de l'intimidation pour décourager ce comportement.

Pourquoi les jeunes fuguent – facteurs d'attraction

La recherche de Biehal et Wade (2000) a conclu qu'à mesure que les jeunes avancent dans l'adolescence, le désir d'être avec leur famille a tendance à diminuer et ils fuguent plus souvent pour voir leurs amis. Cependant, plusieurs jeunes que le Bureau d'assistance a interrogés ont clairement indiqué que voir leur famille était la raison pour laquelle ils avaient fugué. En fait, l'attraction exercée par la famille était citée légèrement plus souvent que celle exercée par les amis. Augmenter les possibilités des jeunes de rendre visite à leur famille et à leurs amis peut légitimement contribuer à faire diminuer la fréquence de leurs fugues.

Les jeunes se plaignaient d'avoir un accès limité ou inexistant aux membres de leurs familles, ils s'inquiétaient de la façon dont les fournisseurs de services traitaient celles-ci, et se préoccupaient du manque de communication adéquate entre les familles des jeunes et les fournisseurs de services. Ces remarques sont conformes aux ouvrages qui remarquent l'importance de la communication entre les fournisseurs de services et les familles, et le manque d'attention prêtée à de tels détails (Garfat, 1990). En reconnaissance des droits de l'enfant (article 5 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*) et afin d'offrir des normes de soins optimales qui diminueront le désir de fugue chez les jeunes, il est important que les établissements instaurent des rapports positifs avec les familles et exploitent au maximum les possibilités pour que les jeunes communiquent avec leurs familles.

Très peu de jeunes ont indiqué qu'ils avaient fugué pour consommer des drogues. Cependant, cela souligne la nécessité de verbaliser leur motivation pour fuguer. S'ils font preuve d'honnêteté dans leurs réponses ou s'il y a d'autres indices que la consommation de drogues constitue un problème, on devrait leur fournir de l'information sur les risques inhérents à la consommation d'alcool et de drogues.

Dans l'ensemble, les jeunes ont mentionné beaucoup plus de facteurs de répulsion que d'attraction qui les ont poussés à fuguer. Cependant, comme l'ont expliqué Biehal et Wade (1999) les facteurs de répulsion et d'attraction peuvent être inextricablement liés. Les facteurs d'attraction proviennent des antécédents familiaux des sujets, de leurs relations et des réseaux extérieurs à leurs placements, tandis que les facteurs de répulsion proviennent des placements, mais sont liés à leurs antécédents en matière de relations et à leurs attentes concernant ces dernières.

Les vécus des jeunes qui fuguent

Comme dans d'autres études (Finkelstein et al. 2004, Biehal et Wade, 2000), les jeunes qui ont été interrogés lors de la présente étude ont dit participer à toute une série d'activités quand ils s'absentent des établissements. Ils ont parlé de voir leurs amis, de fumer, de consommer des drogues, d'avoir une activité sexuelle et de se prostituer, d'avoir d'autres comportements autodestructeurs ou tout simplement d'aller s'éclaircir les idées. Ils n'ont pas mentionné ces activités comme étant des motifs pour partir (facteurs d'attraction). Il semblerait que le désir de fuguer des jeunes soit plus souvent lié à des préoccupations concernant les

soins en foyers de groupe, c.-à-d. les facteurs de répulsion, et que les activités que les jeunes entreprennent ont un lien avec les inquiétudes ou les possibilités du moment considéré, plutôt que d'être un motif pour partir. Ce point met en évidence l'importance, pour les organismes qui gèrent les établissements, de prioriser la qualité des soins en insistant sur un engagement constructif des jeunes.

Le fait que les jeunes avaient fréquemment des comportements à risque, même quand ces possibilités ne constituaient pas spécialement une attraction pour fuguer, est un autre point important qui se dégage des réponses des jeunes à cette question. Il se peut que les jeunes quittent l'établissement pour rechercher des émotions fortes que leur placement ne peut pas leur offrir (Biehal et Wade, 2000). Certains jeunes peuvent commettre des infractions, de leur propre vouloir ou à cause de la pression de leurs pairs (Biehal et Wade, 1999, 2000). Avoir une activité sexuelle ou pratiquer la prostitution constituaient l'un des facteurs d'attraction mentionnés par les jeunes (Finkelstein et al., Biehal et Wade, 2000). Les déclarations de jeunes pratiquant la prostitution indiquent qu'ils ou elles avaient été entraînés à le faire après leur admission en établissement (Biehal et Wade, 1999; Finkelstein et al.). Cette constatation provenant des jeunes qui participaient à la présente étude est semblable à celle des autres études et corrobore l'importance d'une verbalisation effectuée avec sensibilité auprès des jeunes à leur retour, en évaluant les risques auxquels ils ont été exposés et en déterminant leurs motivations pour quitter l'établissement. Cette mesure permettra aux fournisseurs de services de travailler à remédier aux préoccupations des jeunes et à réduire au minimum la fréquence des futures occurrences AINSI QUE l'exposition au risque et l'adoption de comportements comportant des risques pendant leur absence.

Décision spontanée ou planifiée de s'absenter sans permission

Nous avons posé cette question afin de déterminer si la décision de fuguer était une réaction à une crise immédiate ou s'il s'agissait d'une décision impliquant une planification et de la préparation. Certains jeunes ont dit que leur décision de fuguer était planifiée. Si le personnel était en mesure de déterminer les indices qu'une jeune personne planifie une fugue, il pourrait se concentrer sur des stratégies de dissuasion ou de prévention de la fugue. D'autres jeunes ont indiqué que leur décision était spontanée, ce qui suggère que leur motivation était plus probablement due à des facteurs de répulsion inhérents à l'établissement. Quand le personnel peut prédire qu'une jeune personne est sur le point de fuguer, cela donne la possibilité de recourir à des stratégies de prévention ou de lui offrir des solutions de rechange. Les membres du personnel qui ont confirmé aux intervenantes et intervenants qu'ils étaient en mesure de faire ces prédictions, ont tenté d'intervenir et cela paraissait dans les descriptions des réactions des membres du personnel par les jeunes quand ils et elles déclaraient que le personnel essayait de les dissuader de partir.

Perceptions qu'ont les jeunes des réactions du personnel

La réaction du personnel peut être qualifiée d'intervention, de prévention (à court ou à long terme) ou de conséquences (postvention). Comprendre comment les jeunes perçoivent ces diverses réactions à des comportements fugeurs peut orienter les pratiques exemplaires dans ce domaine.

Mesures d'intervention

Le Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille a recueilli des renseignements sur les méthodes que les programmes en établissement utilisent pour tenter d'arrêter les jeunes sur le point de fuguer, et sur les perceptions que ceux-ci ont de ces mesures d'intervention. Les jeunes parlent du personnel qui essaie de les dissuader de partir, ils disent être physiquement empêchés de le faire (par des mesures de contention ou autres), qu'on leur barre la route à la porte et que le personnel part avec eux et les suit. Les membres du personnel parlent de la

nécessité de pratiquer la contention ou de barrer la route aux jeunes à la porte s'ils considèrent qu'ils ou elles courent un risque imminent. Le personnel tiendra toutefois également compte d'autres facteurs comme l'âge, si la jeune personne a une déficience intellectuelle et des problèmes de santé mentale. La décision de l'empêcher ou non de fuguer, dans quelles conditions, et les moyens auxquels recourir pour ce faire devraient faire partie de son plan de soin et de traitement. Ces plans devraient être examinés avec cette jeune personne et l'on devrait tenir compte de ses suggestions. On devrait empêcher physiquement les jeunes de fuguer par des moyens comme des mesures de contention seulement après avoir employé toutes les autres mesures moins radicales (c.-à-d. la désescalade) et quand on considère que la fugue de l'intéressé constitueraient un risque de préjudice imminent pour elle ou lui ou pour autrui. Les membres du personnel peuvent se poster devant une porte et tenter de décourager les jeunes de fuguer. Ils ne peuvent toutefois pas les en empêcher physiquement, sauf s'ils déterminent qu'il y a un risque grave, et ils devront alors se conformer aux pratiques approuvées par le gouvernement. Il peut être nécessaire de téléphoner à la police si les jeunes risquent de causer un préjudice grave à eux-mêmes ou à autrui ou s'ils ou elles ont enfreint des conditions imposées par le tribunal, bien qu'agir de la sorte puisse miner la confiance de la jeune personne envers le personnel. (Finkelstein et al., 2004; Krueger, 2000; Maier, 1987).

Suivre les jeunes peut être utile pour manifester de la préoccupation et pour essayer d'assurer leur sécurité. Toutefois, si du personnel qui suit une jeune personne l'incite à adopter un comportement dangereux pour lui échapper (p. ex. courir au milieu de la circulation) cela peut faire plus de mal que de bien. Il faut faire preuve de jugement en fonction de la situation.

Mesures de prévention

Comme nous l'avons déjà mentionné, la recherche avait tendance à porter sur les stratégies de prévention à long terme et moins sur les solutions à court terme. Quand les intervenantes et intervenants en faveur des enfants ont posé des questions aux jeunes sur les stratégies utilisées par le personnel pour les empêcher de fuguer, ils et elles ont indiqué que le personnel mettait sous clé leurs chaussures et leurs manteaux à titre de mesures préventives. En parlant tant au personnel qu'aux jeunes, nous avons généralement compris que cette mise sous clé n'était pas une conséquence, mais une mesure pour dissuader de fuguer. C'est une décision qu'il convient en effet d'examiner attentivement, en particulier quand les conditions météorologiques sont les plus sévères. Cela pourrait devenir un grave problème de sécurité. Le Bureau d'assistance a appris que certains jeunes qui avaient fugué sans chaussures avaient souffert de gelures.

Quelques jeunes ont parlé du personnel qui « essayait de les dissuader » de fuguer. La plupart de ces commentaires ne concernaient pas des stratégies permanentes mais une réaction immédiate à un départ imminent. Si des jeunes sont sur le point de fuguer, il est impératif que le personnel ait recours à ses habiletés en matière de désescalade pour les aider par des stratégies de rechange en matière de résolution de problèmes, afin que les jeunes soient mieux à même de faire preuve de maîtrise de soi. Les travailleuses et travailleurs auprès des enfants et des jeunes ne peuvent pas toujours empêcher des jeunes de prendre une décision dangereuse, toutefois, grâce à des interactions positives, on peut les habiliter à prendre les meilleures décisions (Krueger et Powell 1990, cités dans Krueger, 2000). Le personnel doit avoir les capacités de reconnaître les différents stades de l'escalade et de choisir l'approche verbale la plus pertinente pour réagir à la situation (Krueger, 2000; Maier, 1987).

Dans les études de Biehal et Wade (1998) et de Finkelstein et al. (2004), les fournisseurs de services suggéraient que l'on pourrait dissuader les jeunes de fuguer en les confinant dans leur chambre ou en leur interdisant de sortir de l'établissement et en les

surveillant de près. Le personnel a réalisé que, bien qu'elles aient imposé des restrictions aux jeunes, ces méthodes n'étaient généralement pas efficaces et que l'on ne pouvait pas contraindre les jeunes à rester par la force.

Conséquences

Quand nous avons demandé aux jeunes les réactions du personnel des foyers de groupe à leur retour de fugue, ils et elles ont expliqué qu'ils subissaient des conséquences incluant la perte de sorties dans la collectivité, la perte de niveaux ou de points et le retrait de biens personnels. Aucun d'eux n'a parlé d'une verbalisation avec le personnel ou d'une quelconque forme de consultation au retour d'une fugue. La recherche a prouvé que les jeunes tirent davantage profit d'une réaction du personnel pleine de sollicitude et de sensibilité qui traduit une inquiétude plutôt que d'une approche punitive (Biehal et Wade, 1998; Finkelstein et al., 2004; Vollmer, 2005). Vollmer (2005) a décrit ainsi son vécu dans un foyer de groupe : « notre quotidien se caractérisait par de la répression, des punitions, des conséquences pour ceux et celles qui passaient à l'acte, et des privilèges pour ceux et celles qui avaient de bons résultats en apparence » (p. 178). Certaines mesures punitives peuvent en fait être contreproductives et favoriser les comportements négatifs (Biehal et Wade, 1998; Finkelstein et al., 2004). Cela ressort du commentaire d'une jeune personne qui a dit que les conséquences empiraient les choses. Quoi qu'il en soit, certaines stratégies de gestion du comportement peuvent être efficaces si elles se concentrent, à court terme, sur la gestion du risque, et à long terme à aider les jeunes à apprendre des habiletés pour gérer leur comportement, grâce à une approche positive et à de l'encouragement. Une combinaison de stratégies, et notamment verbalisation, consultations, activités, récompenses et conséquences (p. ex. perte des sorties dans la collectivité pendant une brève période) peut s'avérer efficace (Finkelstein et al., 2004; VanderVan, 1998). La communication est également très importante. Toutes les parties qui s'occupent de la jeune personne doivent pratiquer la coordination et la communication (Biehal et Wade, 1999; Miller et al., 1990, de Winter et Noom, 2003). Quand on dialogue librement avec les jeunes, ils et elles ont le sentiment que l'on est à l'écoute de leurs besoins et qu'ils ont leur mot à dire dans leur traitement. La forme d'intervention employée doit tenir compte du point de vue de l'intéressé si l'on veut qu'elle soit suivie d'effet (Maier, 1987; Miller et al. 1990).

Suggestions de stratégies de prévention et d'intervention

Les jeunes ont offert un certain nombre de suggestions de moyens de prévention et d'intervention efficaces dans les tentatives de fugue. Leurs recommandations d'intervention incluaient ce qui suit : le personnel tente une désescalade, suggère des solutions de rechange et offre à la jeune personne des occasions d'aller faire des marches pour se calmer. Les stratégies de prévention suggérées par les jeunes comprenaient ce qui suit : accès accru à la collectivité, objectifs réalisables pour monter dans les niveaux et gagner des privilèges, heures de rentrée pertinentes pour l'âge des jeunes, contacts accrus avec leur famille et avis à donner dans les prises de décision. Les jeunes veulent que les intervenantes et intervenants soient honnêtes avec eux et aillent jusqu'au bout de leurs engagements. Ils et elles ont également indiqué qu'il était important que le personnel perfectionne ses aptitudes à écouter afin que les jeunes aient le sentiment d'être entendus. Être traités avec respect et dignité dans un environnement dans lequel les jeunes ont le sentiment que l'on s'occupe d'eux est aussi extrêmement important (Krueger, 2000; Maier, 1987). Les membres du personnel auxquels les intervenantes et intervenants en faveur des enfants ont parlé avaient des suggestions semblables, axées sur l'apprentissage de solutions de rechange aux fugues, de stratégies pour habiliter les jeunes, de consultations, en assurant la sécurité des jeunes et en déterminant les facteurs de risque pour chacun d'eux. Le personnel a souligné l'importance des évaluations individuelles pour veiller à avoir accès à des ressources adéquates afin de satisfaire les besoins

des jeunes. Les membres du personnel interrogés par Finkelstein et al.(2004) ont également parlé de la nécessité d'évaluer la pertinence du placement des jeunes qui sont des fugueurs chroniques. L'une des façons dont les organismes réagissent au problème consiste à tenter de trouver des placements plus adéquats pour ces jeunes, en offrant des environnements plus structurés et plus thérapeutiques ou en travaillant à leur retour chez eux.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'importance primordiale des éléments suivants s'est dégagée de la présente étude : possibilités de placements pertinents, élaboration de programmes constructifs, permanence de l'intervention thérapeutique, participation des jeunes, contact avec les familles, et création de cadres de vie dans des établissements dans lesquels les jeunes ont le sentiment que l'on s'occupe d'eux, qu'ils ont voix au chapitre et qu'on les respecte. Quatre thèmes communs se sont constamment dégagés des propos des jeunes : l'importance de leur participation à tous les aspects de l'élaboration des programmes et du traitement; l'existence d'établissements trop restrictifs, le fait que l'on n'insiste pas sur les récompenses et qu'ils et elles ne se sentent pas en sécurité, et enfin l'incapacité du personnel à intervenir sur le plan thérapeutique en cas de risque imminent.

Bien des organismes font diligence pour instaurer de tels cadres de vie. Les résultats de la présente étude sont très probablement représentatifs des vécus des jeunes dans des organismes qui ne sont pas en mesure de créer des cadres de vie attrayants, stimulants et respectueux des jeunes. Il n'existe à l'heure actuelle aucune norme établie par la loi pour assurer la qualité des soins en établissement. Il y a aussi un manque d'information et de lignes directrices sur les stratégies de prévention à utiliser pour dissuader les jeunes de fuguer, ou d'interventions efficaces pour comprendre et gérer le comportement des jeunes à leur retour. Pendant toute la durée de la présente étude, les jeunes ont été à même d'indiquer pourquoi ils fugueront d'un établissement, les facteurs de répulsion et d'attraction qui contribuaient à leurs fugues, les stratégies couronnées ou non de succès que le personnel employait pour les empêcher de fuguer, les risques auxquels ils étaient exposés pendant leur fugue et les stratégies à utiliser pour les empêcher de recommencer à l'avenir.

Pendant tout ce dialogue, les jeunes ont décrit leur « expérience vécue » de fugue d'un établissement, et nous formulons donc dans les domaines suivants des recommandations fondées sur cette expérience :

Participation

1. Faire participer les jeunes de façon constructive à chaque composante de la planification et de l'élaboration des programmes afin de favoriser leur active participation à leurs soins ainsi qu'aux activités de l'établissement.
2. Pendant l'admission en établissement, déterminer les stratégies habituelles de résolution de problèmes des jeunes ainsi que leurs antécédents en matière de comportement fugueur et négocier avec eux des stratégies de rechange et de prévention.

3. Faire participer au maximum la famille à toutes les composantes des soins de la jeune personne afin de faire diminuer la « répulsion » et l'« attraction » qu'exerce le placement hors de son domicile.

Mesures incitatives pour les jeunes

1. Négocier avec les jeunes des mesures incitatives pertinentes pour leur stade de développement, dans le cadre de leur plan de soins.
2. Instaurer un système de niveaux constructif comportant des attentes réalistes au sujet du comportement des jeunes et ayant un effet dissuasif sur les fugues.

Sentiment d'être en sécurité

1. Fournir soutien et surveillance au personnel favorisant les rapports thérapeutiques, l'écoute active, les aptitudes en matière de résolution de conflits, l'évaluation des risques, les stratégies de gestion du comportement qui sont sans danger et la participation des jeunes.
2. Offrir aux jeunes des possibilités de discuter de leurs vécus de fugueur pour en améliorer la compréhension et la prévention.

Risque imminent

1. Limiter le recours aux mesures intrusives aux cas où les jeunes courent un risque imminent.
2. Utiliser des techniques de désescalade et des stratégies de gestion de crise pour intervenir auprès des jeunes qui se préparent à fuguer.
3. Fournir des directives aux membres du personnel concernant les interventions suivantes : « bloquer » les issues, « suivre » les jeunes et « mettre en sac » leurs effets, afin d'assurer des interactions empreintes de respect qui favorisent la dignité.

Pour certains membres du personnel et fournisseurs de soins, ces recommandations seront évidentes et viendront appuyer les pratiques qui sont déjà les leurs. Pour d'autres, comme les organismes disposés à prendre le risque d'examiner leurs pratiques et de comprendre le point de vue des jeunes qui fuguent de leur placement, les recommandations constituent des directives minimales pour faire diminuer l'incidence du comportement de fugueur.

Références

- BIEHAL, N. et J. WADE (avec J. CLAYDEN et M. STEIN) (1998). *Going missing : Young people absent from care*. Toronto : John Wiley & Sons.
- BIEHAL, N. et J. WADE (1999). « Taking a chance? The risks associated with going missing from substitute care ». *Child Abuse Review*, 8, p. 366-376.
- BIEHAL, N. et J. WADE (2000). « Going missing from residential and foster care : Linking biographies and contexts ». *British Journal of Social Work*, 30, p. 211-225.
- CHILD WELFARE LEAGUE OF AMERICA (8-9 mars 2004). *Children missing from care : Proceedings of the expert panel meeting*. Washington, D.C.
- DE WINTER, M. et M. NOOM (2003). « Someone who treats you as an ordinary human being Homeless youth examine the quality of professional care ». *British Journal of Social Work*, 33, p. 325-337
- FINKELSTEIN, M., M. WALMSLEY, D. CURRIE et D. MIRANDA (2004). *Youth who chronically AWOL from foster care : Why they run, where they go, and what can be done*. New York : NYC Administration for Children's Services, Vera Institute of Justice.
- GARFAT, T. (1990). « The involvement of families as consumers in treatment programs for Troubled youths ». In M. Powell, (Eds.), *Choices in caring : Contemporary approaches To child and youth care work*. Washington, DC : Child Welfare league of America.
- KRUEGER, M.A. (2000). *Central themes in child and youth care*. Extrait, le 1^{er} mars 2006, du site <http://www.cyc-net.org/cyc-online/cycol-0100-krueger.html>
- KURTZ, P.D., E.W. LINDSEY, S. JARVIS et L. NACKERUD (2000). « How runaways and homeless youth navigate the troubled waters : The role of formal and informal helpers ». *Child and Adolescent Social Work*, 17 (5), p. 381-402.
- LEVY, K. St. C. (2001). « The relationship between adolescent attitudes towards authority, self-concept, and delinquency ». *Adolescence*, 36 (142), p. 333-346
- MAIER, H. 1987. *Developmental group care for children and youth*, New York : Haworth.
- MILLER, A.T., C. EGGERTSON-TACON et B. QUIGG (1990). « Patterns of runaway behaviour within a larger systems context : The road to empowerment ». *Adolescence*, 25 (98), p. 271-289.
- NATIONS UNIES (1991). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Multiculturalisme et citoyenneté Canada.
- VANDERVEN, K. (1998). « Modeling the modified situational leadership : some comments on Johnson ». *Child and Youth Care Forum*, 27(6), 399-404.

- VANDERVEN K. (2004). *Transforming the milieu and lives through the power of activity : theory and practice*.
Extrait, le 1er mars 2006, du site <http://www.cyc-net.org/cyc-online/cycol-0100-V>
- VOLLMER T. (2005). « Creating a peer-directed environment : An approach to making residential treatment a unique experience by using the power of peer groups ». *Child and Youth Care Forum*, 34(3), p. 175-193.